Paris Université Club

TAXE D'APPRENTISSAGE



Chaque année, les entreprises versent une taxe obligatoire : la taxe d'apprentissage.

👉 Ce que beaucoup ignorent :

Une partie de cette taxe peut être attribuée librement à un organisme de formation.

Et c'est là que vous pouvez agir.

💬 Cette taxe peut devenir un soutien concret au sport et à la formation puc.

→

Paris Université Club

POURQUOI SOUTENIR L'INSTITUT DE FORMATION DU PUC ?

Former aujourd'hui les éducateurs et les éducatrices sportif.ves de demain

Au sein de l'IFPUC, cette taxe permet de :

- améliorer les équipements pédagogiques et sportifs mis à disposition des apprentis,

- accompagner la montée en compétences des futurs professionnels, à travers nos formations : BPJEPS APT, formation civique et citoyenne, et bientôt CC DACM,

- soutenir les jeunes dans leur parcours de professionnalisation, notamment les plus éloignés.

👉 Concrètement ?

Des équipements adaptés, des formations solides et des éducateur·rices sportif.ves mieux préparés sur le terrain.

→

Paris Université Club

COMMENT AGIR ?

Depuis 2023, tout se fait via la plateforme SOLTéA :

1. Connectez-vous via Net-Entreprises
2. Recherchez l'établissement
3. Sélectionnez :

👉 IFPUC – Institut de Formation du PUC

👉 SIRET : 784 259 624 00020

👉 N°UAI : 0756458M

💡 En quelques minutes, votre taxe devient un soutien direct à nos formations.



Paris Université Club

L'IFPUC, C'EST...

Un impact concret, chaque année :

- 🎓 Près de 100 apprenants formés par an
- ✅ +85% de réussite
- 💬 +95% de satisfaction des apprenants
- 🏟️ Des infrastructures sportives reconnues et de qualité

👉 Soutenir l'IFPUC, c'est investir dans une formation efficace, concrète et reconnue.

Vous êtes concerné·e (entreprise, salarié·e, réseau) ?

Parlez-en autour de vous et orientez la taxe d'apprentissage vers l'IFPUC.

Ensemble, faisons grandir le sport et celles et ceux qui le font vivre.

formation@puc.paris